

Compte-rendu de séance
Comité Syndical du vendredi 07 avril 2006

Le 07 avril 2006 à 15 h 30, les membres du Comité Syndical se sont réunis à la salle du cinéma à Morcenx sur la seconde convocation qui leur a été adressée par M. Jean BOURDEN, 1^{er} Vice-Président du syndicat Mixte, en application de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Assistaient à la réunion :

Pour la représentation des Communes : Jean-Jacques CARRAU, Maire de Tilh ; Henri DAUGA, Maire d'Aurice ; Monique LUBIN, Maire d'Aubagnan.

Pour la représentation des Communautés de communes : Jean BOURDEN, Président de la Communauté de communes de Mimizan.

Pour la représentation des Etablissements publics : Jean-Claude DEYRES, représentant le Centre de Gestion.

Etaient excusés :

Henri EMMANUELLI, Jean-Louis PEDEUBOY, Pierre DUFOURCQ, Xavier FORTINON, Bernard SUBSOL, Claude NERIN, Michel ETCHAR, Claude GUIBERT, Jean-Marc LARRE, Fernand SANGLA, Charles MAUVOISIN, Eric KERROUCHE, Jean-Marie ABADIE, François SALLIBARTAN, Jean-Claude DEGERT.

Etaient également présents :

Pour l'ALPI : Renaud LAGRAVE, Directeur de l'ALPI, Pascale Séré (service administratif ALPI).

Secrétaire de séance : Jean BOURDEN

Date de convocation : 31 mars 2006

Le 1^{er} Vice-Président rappelle que cette séance fait suite à une seconde convocation, effectuée dans les conditions prévues à l'article L.2121-17 du CCGT (absence de quorum lors de la précédente séance).

Concernant la réunion du Comité Syndical du 20 février 2006, le procès-verbal ne nécessite pas d'approbation.

Il a été transmis à l'ensemble des membres du Comité Syndical et des adhérents de l'ALPI.

1) Nouvelles adhésions.

Le Président donne lecture des nouveaux adhérents aux attributions du Syndicat Mixte Départemental. Conformément aux statuts, le Comité Syndical doit valider les nouvelles adhésions et les modifications afin qu'un arrêté préfectoral modificatif entérine ces dernières.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le **Comité Syndical décide** :

- **D'approuver** les nouvelles adhésions et les modifications,

- **D'autoriser** le Président à signer les documents.

Adhérents	Attributions obligatoires	Attributions facultatives		
		Matériel	Logiciel	Haut-débit
CCAS Hagetmau (27/03/2006)	x		x	
Maison Landaise des personnes Handicapées (13/01/2006)	x		x	
Syndicat Mixte aménagement et gestion zone touristique loisirs sur la commune d'Arjuzanx (17/03/2006)	x		x	
Modifications des attributions/ adhérents	Attributions obligatoires	Attributions facultatives		
		Matériel	Logiciel	Haut-débit
Sivu Ecole du Tursan (09/02/2006)	x		x	

Modifications des membres

Communauté de communes du Pays Morcenaix

Représentant titulaire : Isabelle CANTEGREIL

Représentant suppléant : Marie-Hélène SENTUC

Communauté de communes du Canton de Mugron

Représentant titulaire : Eric DUCOS

Représentant suppléant : Stéphane DELPEYRAT

Sivu ACG Adour Midouze

Représentant titulaire : Laurent NOLIBOIS

Représentant suppléant : Laurent LABAT

Election membres

Communauté de communes "Hagetmau Communes Unies"

Représentant titulaire : Michel CABIRO

Représentant suppléant : Annie MARSAN

Office Public Départemental d'HLM des Landes

Représentant titulaire : Yannick BILLOUX

Représentant suppléant : Jean-françois DUSSIN

SIAEP Mugron
Représentant titulaire : Bernadette CAZENEUVE
Représentant suppléant : Didier DAUGA

CCAS Hagetmau
Représentant titulaire : Christine FOURNIER
Représentant suppléant : Alain CAZAUBON

Maison Landaise des personnes handicapées
Représentant titulaire : Nadine LACAYRELLE
Représentant suppléant : Daniel DUSABLA

Syndicat Mixte aménag gestion touris et de loisirs commune Arjuzanx
Représentant titulaire : Winfried WETZEL
Représentant suppléant : Michel HERRERO

Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole Hector Serres
Représentant titulaire : Damien TREMEAU
Représentant suppléant : Sylvie LAFOND

Etablissement Public Foncier « Landes Foncier »
Représentant titulaire : Jean BOURDEN

SI pour la gestion des bassins versants Anguillère, Palibes, Northon
Représentant titulaire : Bernard LAPEBIE
Représentant suppléant : Marie-Claude CHIPOLINA

2) Renouvellement de contrats à durée déterminée.

Le Président informe que deux contrats de « Technicien Supérieur Territorial » arrivent à échéance le 31 mai 2006 et concernent le service « assistance logiciel ».

Il rappelle que les postes avaient été créés en 2005 et proposés à deux agents dont les contrats « emplois jeunes » arrivaient, la même année, à terme.

Il informe, qu'aujourd'hui, le Syndicat Mixte, veut développer ses activités dans les « logiciels métiers », plus spécifiques et ciblés, notamment ceux relatif à l'enfance, l'état civil et l'action sociale ainsi que ceux liés à la dématérialisation (paye, mandats, titres).

Il explique que, pour continuer à développer et à proposer l'assistance sur ces logiciels, il est nécessaire de poursuivre le fonctionnement de l'équipe déjà mise en place pour fournir des prestations adaptées aux besoins des collectivités qui se sont largement accrus.

Après en avoir délibéré, le **Comité Syndical décide** :

- **De renouveler** deux contrats de Techniciens « assistance logiciel de gestion communale »

- **D'arrêter** les caractéristiques des contrats comme suit :

➤ Pour le premier contrat :

- Durée : 1 an

- Rémunération : basée sur l'indice brut 322 correspondant au 1^{er} échelon du grade de Technicien Supérieur Territorial
- Date d'effet : 01 juin 2006.
- Pour le deuxième contrat :
 - Durée : 1 an
 - Rémunération : basée sur l'indice brut 336 correspondant au 2^{ième} échelon du grade de Technicien Supérieur Territorial
 - Date d'effet : 01 juin 2006.
- **De donner** délégation au Président pour les formalités liées au recrutement.

La séance est levée à 16 h.

Le 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte
Départemental ALPI
Jean BOURDEN